

La demande de J-P. Sueur entre les mains du ministère

La demande du sénateur PS Jean-Pierre Sueur, qui a saisi le ministère de l'Intérieur et le préfet au sujet de la création de la délégation à la lutte contre l'immigration clandestine à Orléans, fait son chemin. La préfecture du Loiret a transmis son analyse juridique aux services de la direction des libertés publiques et affaires juridiques et à la direction générale des collectivités locales du ministère. C'est désormais à eux de déterminer les suites éventuelles à mener devant un tribunal administratif. Ces services devant aussi étudier les contentieux liés aux élections municipales, ça pourrait prendre du temps. ■